

Bibliographie

MOUSSA TRAVELÉ. — *Proverbes et contes bambara*, Paris, Geuthner, 1923, in-8°, 240 p. Préface de M. Delafosse.

L'auteur, qui s'est déjà fait connaître par ses travaux sur la langue des Bambara, a fait précéder les proverbes et les contes de quelques notes sur le droit coutumier — ou plutôt sur les institutions sociale et familiales des Bambara et des Malinké fétichistes. Ces notes sont assez succinctes, mais intéressantes et ajoutent sur bien des points au travail du P. Henry sur les *Bambara* (Münster a. w. 1910). Ce qui frappe surtout en matière d'organisation familiale, c'est le caractère exogamique du mariage chez les Bambara : « l'union est interdite entre parents paternels, en ligne collatérale, aussi longtemps qu'on peut reconnaître les liens du sang... Dans beaucoup de pays Bambara, il n'y a pas de mariage entre gens de la même famille d'origine ; par exemple une Koulibali n'est pas mariée à un Koulibali... » (p. 13). Pourrait-on voir là les traces d'anciens clans exogamiques ? Il faudrait, pour en décider, que ces indications fussent moins sommaires. L'évitement est soigneusement observé ; même il ne se borne pas aux beaux parents, il s'étend à tous les parents par alliance plus âgés que le conjoint, pour la femme aussi bien que pour le mari. On reste honteux devant eux, on n'oserait manger en leur présence, ni dire un mot ou faire un mouvement déplacé, à plus forte raison les injurier sans risquer un grave châtiement. La famille est essentiellement patriarcale, le chef gardant sous une dépendance étroite non seulement ses propres enfants, mais ceux de ses frères : tous ces enfants se considèrent comme frères et sœurs. A sa mort, le frère, et non le fils aîné du chef de famille lui succède ; par contre, frères et cousins du vrai père forment le groupe des « pères ». On doit noter aussi le caractère mystique du chef de village, véritable chef de droit divin, parce qu'il descend nécessairement de la famille la plus anciennement établie dans chaque canton.

Le principal de l'ouvrage est consacré aux proverbes et aux contes. Le noir, comme tout primitif, parle volontiers par proverbes : et ceux-ci sont les mêmes proverbes savoureux que l'on trouve dans toute l'Afrique : ainsi « Le morceau de bois resterait dix ans dans l'eau qu'il ne deviendrait pas caïman ». Et l'on goûtera cette réplique du *Renard et les raisins* : « Lorsque la main du singe n'atteint pas le fruit de la goïne, il dit que ce fruit est aigre ». Il y a une centaine de proverbes de ce genre, et aussi trois énigmes, divertissement fort prisé : l'obscénité s'y rencontre avec les plus poétiques images — ou du moins celles

qui, à nous, semblent telles : « j'ai fait sortir le troupeau des moutons blancs de mon père ; dès le jour, tous ont disparu. » Ces blancs moutons, ce sont les étoiles.

Les contes — soixante et onze — sont surtout des contes plaisants — et dans ce cas souvent fort grossiers — et des contes d'animaux : comme de juste, le lièvre et l'hyène y jouent un rôle important. Il est assez curieux de retrouver (à deux reprises, contes X et L : mais c'est en réalité le même conte exactement) l'histoire de l'âne de Buridan : l'hyène à la poursuite de deux boucs — ou de deux chèvres — les voit, à un carrefour, partir chacun par un sentier différent : elle reste une patte sur chaque sentier, sans pouvoir se décider à suivre l'un ou l'autre : le célèbre argument pourrait donc avoir une origine populaire : au reste, il n'est pas étonnant de voir la scolastique puiser à ce fonds : on connaît le rôle des clercs dans l'histoire du Roman de Renart. Les thèmes merveilleux sont plus rares et étriqués ; mais là aussi on constate non sans surprise que d'aucuns se rapprochent moins des thèmes orientaux que de ceux de l'Europe occidentale — vraisemblablement par l'intermédiaire de la Berbérie où ils se retrouvent : tel le conte LXVI, qui reproduit le thème du conte des *Fées de Perrault* : on y retrouve jusqu'à la marâtre — la coépouse — et Sendo, le génie des eaux, joue le rôle de la fée. — Le thème de la tâche de Psyché (conte LXV, 203-4), qui semble bien d'origine nord-africaine, vient encore marquer l'influence de la Berbérie sur les contes Bambara.

En somme, une excellente contribution au folk-lore de l'Afrique Occidentale.

Henri BASSET.

CARRA DE VAUX. — *Les penseurs de l'Islam*, tome IV (Paris, Geuthner, 1923, 384 p.).

Ce quatrième volume est consacré à la scolastique, à la théologie, à la mystique et à la musique chez les musulmans. — Si la méthode adoptée par M. Carra de Vaux ne nuisait pas à son troisième tome (loué récemment dans cette revue), et cela parce qu'il était consacré à la doctrine plutôt qu'aux individus, les inconvénients de cette méthode réapparaissent dans ce nouveau volume : exposer la pensée musulmane en la répartissant selon les formes littéraires ou scientifiques par lesquelles elle s'exprime, c'est renoncer presque complètement à tracer l'évolution de cette pensée ; en d'autres termes, comment le lecteur non spécialiste pourra-t-il emporter une conception d'ensemble, après avoir parcouru la galerie des portraits pour laquelle M. Carra de Vaux s'est fait son guide ? Passe encore lorsque des auteurs de même époque figurent dans le même tome : ainsi, pour celui-

ci, l'homme cultivé saura reconstituer de lui-même la chronologie des mouvements intellectuels étudiés indépendamment l'un de l'autre — ce qui est tout conventionnel, cela va sans dire — dans les trois premières parties. Mais quel travail, s'il tente de combiner ces mêmes faits avec les autres faits étudiés dans les tomes précédents ! Il eût donc été préférable, semble-t-il, de sacrifier le classement par genres à l'ordre simplement chronologique : on y gagnait une vue plus générale des périodes où l'activité intellectuelle fut le plus intense.

Le défaut de cette méthode se fait sentir non seulement en général, mais en particulier. Certains auteurs se trouvent partagés entre deux tomes (par exemple Kheyyâm et Avicenne) ou entre deux chapitres ; ainsi une notice sur Ibn Tofaïl s'insère brusquement, on ne sait trop pourquoi, entre la biographie d'Averroès et l'exposé de sa doctrine.

De même que dans les tomes précédents, l'usage alternatif des dates chrétiennes et hégiriennes ne facilite pas la lecture. On retrouve également les épithètes laudatives déjà rencontrées dans cet ouvrage : or il faut noter que la scolastique, la théologie et la mystique n'appellent pas précisément les mots « joli, charmant, délicieux » fréquemment employés.

D'autres opinions surprennent quelque peu : ainsi Ghazâli, ce puissant et généreux penseur, traité « d'esprit assez équilibré » (p. 160).

Par ailleurs, on ne voit pas clairement à quel titre prennent place, parmi les penseurs de l'Islam, les chanteurs et les favorites des califes dont les agréables aventures égayaient le dernier chapitre du livre.

Il est impossible d'étudier longuement ici le fond de l'ouvrage ; on se bornera donc à quelques remarques. Le *monqîd* de Ghazâli, qualifié (p. 170) d'« œuvre de philosophie technique », est au moins autant une autobiographie morale. — Pour l'exposé des doctrines, celui de l'*acharisme* (p. 153) ne paraîtra pas très clair aux non-spécialistes. — On pourrait en dire autant de celui du soufisme : M. Carra de Vaux déclare cependant (p. 201) qu'« il est aisé de connaître la doctrine du soufisme » — ce qu'il est permis de considérer comme une affirmation hasardée — ; il est vrai que, quelques pages plus loin, il estime par contre, au cours de son appréciation assez dédaigneuse des études de Massignon sur la mystique musulmane, que « sa pensée n'est pas toujours plus aisée à saisir que celle des auteurs dont il traite. »

Le chapitre consacré au scepticisme contient quelques pages sur Kheyyâm : M. Carra de Vaux y reproduit sans réserves l'anecdote bien connue du pacte d'assistance qu'auraient conclu, au début de leur carrière, Kheyyâm, Nizâm ol-Molk (qui deviendra le Colbert des sultans seljoukides) et Hassan Çabbâh (le futur grand-maître des Assassins) : or Houtsma et E.-G. Browne ont démontré

que cette alliance était chronologiquement impossible (cf. E.-G. Browne, *Literary History*, II, 191).

Enfin il est pour le moins surprenant de voir M. Carra de Vaux invoquer (p. 238 et 290) l'autorité d'ouvrages de simple vulgarisation et citer longuement (p. 281-286) Mlle Vacaresco, dont les mérites littéraires ne sont pas à discuter ici, mais dont la compétence en poésie persane paraît d'autant plus incertaine qu'elle s'applique à vanter une traduction française, encore inédite, de Hafiz « *extrêmement voisine du texte persan d'après l'anglais* ».

Il faut l'avouer franchement, en le regrettant pour l'orientalisme français : cet ouvrage ne remplace pas les ouvrages généraux des Macdonald, Goldziher, De Boer, Horten, consacrés aux mêmes sujets. Néanmoins il sera commode à consulter, et il contient un certain nombre d'extraits (par exemple p. 12, p. 104 sqq., p. 161 sqq.) et d'utiles analyses d'ouvrages (notamment p. 26, p. 35, p. 38, p. 77, p. 158, p. 166, p. 220) qui éviteront des recherches parfois malaisées. En dépit des critiques formulées, il est donc fort loin d'être négligeable et mérite d'être recommandé au grand public pour lequel il a été composé. Mais le sujet traité exigeait, plus encore que les autres parties de l'ouvrage, une conception synthétique.

Henri MASSÉ.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES. — *La Syrie à l'époque des Mamelouks*, d'après les auteurs arabes (Haut Commissariat de la République française en Syrie et au Liban. — Service des Antiquités et des Beaux-arts. — Bibliothèque archéologique et historique, III). — Paris (Geuthner), 1923, gr. in-8°, CXIX, 288 pp.

L'état de la Syrie sous la domination des Mamelouks n'était connu jusqu'ici que d'une façon assez imparfaite. L'ouvrage de M. Gaudefroy-Demombynes vient fort à propos coordonner les renseignements que nous possédions déjà et y ajoute quantité d'indications nouvelles du plus haut intérêt. L'auteur a mis à profit quatre ouvrages arabes du XIV^e et du XV^e siècle : le *Maçalik el Abçar*, de Chihab ed Din, le *Târiç*, du même auteur, le *Çouûb el Acha* d'El Qalqachandi (mort en 1418), enfin le *Kitâb u' l Moçcidi*, de Behâ ed Din Mohammed ben Loutf Allah, écrit vraisemblablement à une date un peu postérieure aux précédents. Rédigés par des fonctionnaires de carrière, remplis de renseignements techniques et de documents d'archives, ces ouvrages, surtout celui de Qalqachandi, donnent sur l'organisation administrative et sur la vie économique des informations qu'on ne saurait trouver ailleurs et qui fournissent les éléments indispensables à une description systématique du pays.

M. Gaudefroy-Demombynes n'eût sans doute pas été embarrassé de mener à bonne fin un pareil travail. Par un scrupule peut-

être excessif, il s'est refusé à l'entreprendre et s'est contenté de traduire les passages de Qalqachandi relatifs à la Syrie. L'ouvrage se divise en deux parties. La première renferme une description géographique pour laquelle Qalqachandi a fait de nombreux emprunts (d'ailleurs soigneusement relevés par le traducteur) aux géographes antérieurs, notamment à Abu'l Feda, et où, conformément aux habitudes arabes, les petits faits historiques ou anecdotiques tiennent autant de place que les données géographiques proprement dites. La seconde partie contient un tableau détaillé de l'organisation politique et administrative, nous serions tentés de dire un « Annuaire » de la Syrie. L'auteur y passe successivement en revue les six Etats syriens (Damas, Alep, Hama, Tripoli, Çafad et El Karak), indépendants à l'époque ayoubite et réduits par les Mamelouks à l'état de provinces ou *niyabia* dépendant du sultanat du Caire. Pour chacune de ces provinces il mentionne les poids et mesures en usage, les produits du sol et de l'industrie, les relations commerciales. Il décrit en détail les capitales et les localités principales, donne la liste des circonscriptions administratives, énumère, selon leur ordre hiérarchique les fonctionnaires militaires, civils, religieux dont il a soin d'indiquer les attributions, le mode de nomination, les rapports avec le pouvoir central. Il n'a garde de négliger les particularités du cérémonial et du protocole épistolaire. A ces deux parties essentielles, M. Gaudefroy-Demombynes a joint la traduction du chapitre consacré par Qalqachandi aux moyens employés pour assurer la transmission des ordres et des nouvelles : le *bérid* ou poste aux chevaux, la poste aux pigeons, les feux allumés au sommet des tours, système ingénieux datant des Romains et des Perses, usité par les Abbassides, restauré par les Ayoubites, mais déjà à demi désorganisé au début du XV^e siècle.

Si précieuses que soient les informations que nous fournit le livre de Qalqachandi, beaucoup seraient inutilisables et bien des passages demeureraient obscurs, si le traducteur ne prenait soin d'apporter au lecteur tous les éclaircissements désirables. Aussi M. Gaudefroy-Demombynes a-t-il fort heureusement complété ou rectifié les indications de Qalqachandi par de copieux extraits des auteurs mentionnés ci-dessus. Surtout il a enrichi la traduction elle-même de notes abondantes et variées dont quelques-unes constituent de véritables dissertations critiques (Cf. par exemple les notes sur le nom de Damas, p. 33, sur l'égorgement rituel de prisonniers chrétiens, p. 136... etc.). Cette annotation, fruit d'une érudition aussi sûre qu'étendue double la valeur intrinsèque du texte, et fait vraiment de cet ouvrage un répertoire et un dictionnaire dont un triple index (noms de lieux, — noms de personnes, — mots arabes, turcs et persans) rend l'usage commode et rapide.

Les détails de l'organisation syrienne ne prennent cependant

leur véritable signification que s'ils sont replacés dans un cadre plus général. Aussi M. Gaudefroy-Demombynes a-t-il eu soin de mettre en tête de son volume, une introduction qui, sous le titre discret de « *Note sur l'organisation politique et administrative des Etats mamelouks* », est, en réalité, une étude pénétrante de ce singulier organisme politique. Il serait difficile, en effet, d'en présenter sous une forme plus claire, plus précise et plus sobre à la fois les traits caractéristiques. Héritier du khalifat abbasside, dont il conserve la fiction et le représentant, en lui refusant, d'ailleurs, toute participation au pouvoir temporel, l'Etat mamelouk se maintient grâce à la prépondérance d'une caste militaire d'origine étrangère, dont les chefs, *les émirs*, et les membres, *les joundi de la halqa* jouissent de dotations territoriales (*iqta*), qui tendent à devenir héréditaires. Le sultan, chef suprême, est l'élu des émirs qui le choisissent ou le renversent au gré de leur fantaisie ; ceux-ci, de leur côté se répartissent, selon leur hiérarchie propre, les charges de cour et les fonctions administratives. Pourtant ils ne les occupent pas toutes ; une large place est réservée aux bureaucrates (*diwâni*), nés d'ordinaire dans le pays, pourvus d'une culture raffinée, rompus héréditairement aux pratiques administratives. Les fonctionnaires supérieurs militaires et civils sont nommés par le sultan, mais choisissent eux-mêmes les titulaires des postes inférieurs. A la hiérarchie des « gens du sabre » s'oppose ainsi celle des « gens de bureau », et celle des gens de mosquée et de confréries. Héritiers et continuateurs de la tradition administrative, les *diwâni* forment l'armature solide de l'Etat mamelouk ; ils en assurent le fonctionnement régulier et, par suite, la durée. Détenteurs de la culture et de la tradition islamiques, ils ont sauvé l'Égypte et la Syrie de la barbarie, fait capital, sur lequel M. Gaudefroy-Demombynes ne manque pas d'insister fortement. Son Introduction, d'ailleurs, abonde en perçus non moins suggestifs, telles, par exemple, ses observations sur les différences entre le régime féodal de l'Occident et l'organisation mamelouke qu'on pourrait être, au premier abord, tenté de rapprocher l'un de l'autre. M. Gaudefroy-Demombynes n'a certes pas prétendu traiter à fond toutes ces questions, mais les historiens, même et surtout ceux qui ne sont pas spécialisés dans les études musulmanes, lui sauront gré de les avoir signalées à leur attention.

Georges YVER.

COCKENPOT (Ch.). — *Le traité Desmichels* (Publications de la Faculté des Lettres d'Alger, tome LVII). — Paris, E. Leroux, 1924, in-8°.

Le traité conclu le 26 février 1834 entre le général Desmichels commandant à Oran et l'émir Abd-el-Kader, devait en principe consacrer la soumission des Arabes à la France et la liberté du commerce dans la province d'Oran. La réalité fut autre. Abd-el-Kader traita d'égal à égal avec nous et le traité lui concéda un véritable monopole commercial. Ce double résultat lui servit d'une part à rehausser son prestige aux yeux des indigènes pour lesquels il prit naturellement en la circonstance figure de vainqueur, de l'autre à accroître ses moyens d'action tant par le produit qu'il retira de l'exportation des grains que par les facilités qui lui furent données de se procurer des armes et des munitions qui lui permirent de triompher des tribus hostiles et dont, l'année suivante, les troupes françaises devaient être les victimes.

Succédant en avril 1833 au général Boyer, Desmichels suivit une politique diamétralement opposée à celle de son prédécesseur. De même, à Alger, Ciauzel l'optimiste avait été remplacé par le pessimiste et arabophile Berthezène. Le successeur de celui-ci, Rovigo, avait au contraire employé la manière forte, à laquelle Voirol, nommé en Afrique en même temps que Desmichels substituait l'entente avec les tribus. Tandis qu'à Oran le général Boyer — Pierre le Cruel — avait imposé son autorité par la rigueur, Desmichels, se rendant compte que les expéditions même couronnées de succès n'aboutissaient à aucun résultat décisif, se décida à traiter avec le principal ennemi des Français, l'émir Abd-el-Kader. Seulement il s'illusionna sur le caractère des projets de celui-ci ; il lui fit aveuglément confiance. Il ne prévint pas que le bon croyant, le hadj, doublé d'un ambitieux intelligent ne pouvait poursuivre d'autre but que l'expulsion des infidèles pour la plus grande gloire d'Allah et son propre profit, et que tous les traités qu'il conclurait avec les Français n'étaient que des moyens d'accroître des moyens d'action qu'il tournerait finalement contre eux.

Desmichels, homme d'initiative et qui n'hésitait pas à prendre sur lui, agit en chef indépendant pendant tout son commandement. C'est ainsi que l'occupation de Mostaganem par les troupes françaises ne fut connue à Alger et à Paris que l'opération une fois effectuée. De même en ce qui concerne les négociations avec Abd-el-Kader ; le général Voirol et le ministre de la Guerre furent mis en présence du fait accompli. Ces manifestations d'indépendance étaient la conséquence de l'extrême confiance que Desmichels avait en lui-même. Ce qu'il faisait ne pouvait être que bien et il n'était pas de ceux qui reconnaissent s'être trompés.

Il affirma jusqu'au bout l'excellence du traité et nia contre l'évidence le monopole instauré en faveur de l'émir. L'affermissement de la puissance de celui-ci était son œuvre, il eut pour elle des illusions et des faiblesses d'auteur, allant jusqu'à aider Abd-el-Kader de ses conseils sur la meilleure tactique à employer pour triompher de ses rivaux.

Illusions et aveuglement firent du général français la dupe des intermédiaires qu'il employa dans cette négociation, interprètes levantins et israélites. Il fut manœuvré par eux et c'est à leur action que sont dues les divergences des textes arabe et français du traité et les privilèges qu'en retira le seul Abd-el-Kader. Commerçants, les Amar, les Busnach, les Duran, devaient attacher en effet une importance toute particulière aux clauses commerciales de la convention.

On s'est étonné que le gouvernement français ait ratifié sans difficulté un tel acte dont la teneur s'écartait tellement de ses intentions primitives. Le ministère, ayant à défendre devant le Parlement une situation difficile, préparant d'autre part un nouveau statut administratif de la Régence, demandait avant tout aux généraux commandant en Afrique d'éviter les aventures et les histoires. Malgré ses inconvénients, le traité du 26 février 1834 avait l'avantage de mettre fin aux hostilités et de faire régner momentanément la paix dans la province d'Oran, et par suite de faire gagner du temps. Le traité était d'ailleurs « perfectible », donc provisoire ; il n'engageait pas l'avenir.

Les historiens de la conquête ont jugé avec sévérité le général Desmichels considéré par eux tantôt comme un imbécile et tantôt comme un coquin, jugement sommaire qu'il est plus facile d'émettre que de rechercher à quels mobiles il a obéi et d'élucider les faits. M. Cockenpot a jugé avec raison que la question valait la peine d'être traitée de nouveau et reprise à pied d'œuvre. Le travail très consciencieux et bien conduit qui lui a valu le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie est en effet l'histoire détaillée, d'après les sources, de l'origine, du développement et des conséquences de cette négociation.

L'auteur n'a pas borné ses recherches aux seuls dépôts algériens. Il a travaillé aux archives du Gouvernement Général de l'Algérie, à celles du ministère de la Guerre et à la Bibliothèque nationale. Il a lu d'autre part la littérature imprimée se rapportant à son sujet. Sa bibliographie ne se borne pas à une simple énumération des ouvrages consultés ; elle donne pour chacun d'eux l'analyse du contenu et indique les tendances de l'auteur. Elle rendra ainsi les meilleurs services car elle réunit les conditions qui caractérisent une bonne bibliographie historique.

Le classement des sources imprimées pourrait cependant être plus rigoureux. Ainsi les débats parlementaires sont considérés comme documents d'archives, mais la correspondance de Rovigo

et celle de Daumas, composées précisément de pièces d'archives, sont classées parmi les ouvrages de seconde main. Cette rubrique comprend d'ailleurs les ouvrages les plus différents : des livres, des brochures dont les auteurs jouèrent dans les événements le rôle d'acteurs ou de témoins, tels Blondel, Brossard, Pellissier de Raynaud, Pichon, etc... sont placés sur le même pied que Camille Rousset. Mieux eût valu se borner à deux divisions : ouvrages contemporains des événements et ouvrages postérieurs.

C'est là d'ailleurs une observation d'importance secondaire. Le livre de M. Cockenpot est indispensable à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent à l'histoire de l'Algérie. Il est le type des travaux qui, en l'état actuel des choses, peuvent être entrepris utilement sur cette histoire. De tels livres étudiant à fond des questions bien précises sont indispensables, car c'est la multiplicité des travaux de détail qui seule rendra possible les généralisations.,

G. ESQUER.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. — Collection de Documents Inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830 — 1^{re} série. — Correspondance générale.

IX. — *CORRESPONDANCE DU GENERAL VOIROL COMMANDANT PAR INTERIM LE CORPS D'OCCUPATION D'AFRIQUE (1833-1834)*, par Gabriel Esquer, archiviste du Gouvernement Général. Paris, Edouard Champion, 1924, 8^o, 831 p.

Chargé du commandement supérieur des troupes françaises, pendant l'absence du duc de Rovigo, qui avait dû rentrer en France pour soigner la maladie à laquelle il succomba quelques mois plus tard, le lieutenant-général Voirol demeura en fonctions du 29 avril 1833 au 26 septembre 1834. La longue durée de cet intérim s'explique par ce fait, que le gouvernement de Louis-Philippe, attendait, pour régler de façon définitive l'organisation de nos possessions d'Afrique, les résultats de l'enquête menée dans le pays même par la Commission extra-parlementaire de 1833 et poursuivis à Paris par une Commission supérieure, dont les travaux n'aboutirent qu'au début de 1834. Les Chambres s'étant ralliées aux conclusions de la Commission qui se prononçait pour la conservation et l'occupation restreinte, l'Ordonnance royale du 22 juillet 1834, institua le Gouvernement Général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, dont le premier titulaire, Drouet d'Erlon, remplaça Voirol.

Le gouvernement de Voirol correspond donc à une période de transition. Aussi le rôle assigné au général est-il assez modeste, et d'autant plus délicat à remplir que le caractère intérimaire des fonctions dont Voirol est revêtu, tout autant que les instruc-

tions ministérielles, lui enlèvent en partie l'autorité nécessaire pour faire prévaloir ses vues personnelles. Voirol souffre de cette situation équivoque et s'en plaint à plusieurs reprises dans sa correspondance. Aussi bien son autorité ne s'exerçait-elle même pas sur tous les points occupés. Bougie, prise par un corps expéditionnaire envoyé de France, lui échappait. Le commandant supérieur de la province d'Oran correspondait directement avec Paris et poursuivait dans l'Ouest sa politique personnelle. Les inconvénients de cette dispersion du commandement apparurent après la conclusion du traité Desmichels. Voirol avait eu, sa correspondance le démontre, assez de perspicacité pour les deviner et les signaler à Paris, mais il n'était pas en mesure d'en prévenir les fâcheuses conséquences. Les mêmes raisons l'empêchèrent de donner suite aux offres de services qui lui furent adressées par les habitants de Médéa ou par certains chefs de la province de Constantine, tels que les cheikhs de la Medjana et des Ouled Mahdi et par le sultan de Touggourt, Ali ben Djellab.

Son activité s'exerça donc presque exclusivement dans la province d'Alger et dans les limites où l'autorité française était effectivement reconnue, c'est-à-dire dans la banlieue, le Sahel, le Fahs et la partie contiguë de la Mitidja. Ce domaine était bien restreint ; Voirol jugeait avantageux de l'agrandir, d'y comprendre Blida et Coléah et de porter nos avant-postes jusqu'au pied même de l'Atlas. Il dut pourtant s'incliner devant les ordres formels du gouvernement qui se refusait toute extension de la zone occupée. Du moins réussit-il à assurer la tranquillité de la plaine par des expéditions heureuses contre les Hadjoutes, et par l'organisation de forces de police qui protégeaient les populations paisibles contre les dépréciations des pillards. Le choix judicieux des cheikhs et caïds placés à la tête des tribus, les renseignements recueillis et les relations nouées par les soins du « bureau arabe » contribuèrent aussi à maintenir dans la Mitidja l'ordre et la tranquillité. Une des préoccupations dominantes de Voirol fut aussi la construction de routes exécutées à peu de frais grâce à l'emploi de la main-d'œuvre militaire. La création d'un réseau de voies de communication reliant Alger aux points les plus importants permit le transport rapide des troupes et rendit un peu plus tard les plus grands services à la colonisation. Aussi bien l'attitude franchement pacifique, quoique ferme et résolue de Voirol, son souci scrupuleux de la justice contrastant avec les violences de son prédécesseur, amenèrent-elles une amélioration notable dans les rapports entre Européens et indigènes. Les Arabes s'habituaient au voisinage des Français. Des officiers, des fonctionnaires, des colons, purent, sans courir le moindre risque, circuler dans la Mitidja.

Ces résultats, pour n'être pas de ceux qui frappent l'imagination, n'en sont pas moins appréciables. Voirol, en consolidant la

domination française dans la région d'Alger assura une base solide aux entreprises ultérieures. L'opinion publique le comprit, car le départ du général provoqua, dans la population civile aussi bien que dans l'armée, des manifestations de sympathie fort significatives.

La correspondance publiée par M. Esquer permet de suivre jusque dans les plus minutieux détails l'œuvre de Voirol. Une introduction brève mais précise en dégage les faits principaux ; un index des noms propres facilite les recherches. Ce livre apporte donc une contribution fort utile et souvent neuve à l'histoire des premières années de la conquête. La parution de ce volume, suivant à court intervalle celle de la correspondance de Rovigo témoigne de la diligence de M. Esquer. Elle est aussi d'un bon augure pour l'achèvement rapide de la collection de documents publiée sous les auspices du Gouvernement Général de l'Algérie.

Georges YVER.

DE CASTRIES (C^{te} Henry). — *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, deuxième série (dynastie filalienne). Archives et Bibliothèques de France, tome I. — Paris, Ed. Leroux, 1922, in-4°, 714 pages.

Les documents contenus dans ce volume et qui s'échelonnent du 23 mai 1661 au 29 mai 1682, concernent, pour la plupart, les relations de la France avec les deux premiers sultans de la dynastie filalienne, Moulay Er-Rechid et Moulay Ismaïl. Ils montrent très nettement l'intérêt avec lequel le gouvernement de Louis XIV suivait les affaires du Maroc et son vif désir d'établir des relations régulières avec ce pays. Un événement récent, attirait d'ailleurs l'attention du roi et de ses ministres sur cette contrée. L'occupation de Tanger, par les Anglais, à la suite du mariage de Charles II avec Catherine de Bragance, qui lui avait apporté cette ville en dot, pouvait faire craindre qu'ils ne cherchassent à s'emparer des points stratégiques du littoral rifain et à s'assurer ainsi une prépondérance redoutable dans la Méditerranée occidentale. Ce danger n'avait point échappé à Colbert qui envoya croiser dans ces parages les amiraux Beaufort et Neuchêze. Les reconnaissances opérées sur la côte mirent en lumière l'importance d'Albouzème (Alhucemas) et des îles Zafarines et les avantages que la création d'établissements fortifiés et de stations navales dans ces parages pourraient procurer à la France. Il y a d'autre part, corrélation entre les projets d'établissement sur la côte marocaine et la tentative, d'ailleurs malheureuse, faite quelques années plus tard à Djidjelli.

Les nécessités de la politique continentale ne permirent sans doute pas de donner suite à ces projets, et ils furent abandonnés.

Nous les voyons toutefois repris sous une autre forme par des négociants marseillais, notamment par les frères Michel et Roland Fréjus. A leur instigation se constitua, sous le nom de Compagnie d'Albouzème, une Société qui, par privilèges royaux de 1664 et 1665, obtint le monopole du commerce, la permission d'édifier toutes constructions utiles et le droit de conclure des traités avec les autorités locales. La Compagnie décida d'entrer en relations avec le plus puissant seigneur de la région, Cheikh-Ahras. Roland Fréjus se rendit à cet effet à Albouzème et, comme le cheikh venait de tomber au pouvoir de Moulay er-Rechid, maître de tout le Maroc oriental, il n'hésita pas à aller trouver le sultan qui résidait alors à Taza. Er-Rechid, en guerre avec le souverain dilaité de Fas, désirait se procurer en Europe les armes et les munitions qui lui étaient nécessaires ; aussi fit-il au négociant marseillais un excellent accueil. De retour en France, Roland Fréjus raconta les péripéties de son voyage dans un opuscule aujourd'hui fort rare et que M. de Castries a eu l'heureuse idée de réimprimer. Si bref qu'ait été le séjour de Fréjus, il lui a cependant fourni l'occasion de recueillir des indications précieuses sur une contrée qu'aucun Européen n'avait encore parcourue, et sur la personne même d'un souverain dont les succès commençaient à avoir quelque retentissement au delà de la Méditerranée et que certains considéraient comme un auxiliaire éventuel de la France contre les Turcs de la Régence d'Alger. Les destinées ultérieures de la Compagnie ne répondirent pas aux espérances de ses fondateurs. Les réclamations des créanciers de Fréjus et les intrigues de l'Espagne ne tardèrent pas à la mettre dans une situation précaire. Dès 1670, elle dut céder la place à une nouvelle Compagnie, celle du Levant. Roland Fréjus, entré au service de cette société revint au Maroc en 1671. Il fut, cette fois, assez mal reçu par Moulay Er-Rechid ; même ayant commis la maladresse de laisser tomber aux mains du sultan le plan de la forteresse qu'il se proposait de construire à Albouzème, il fut arrêté comme espion et retenu quelque temps en prison. La forteresse fut construite, mais pour le compte du sultan. Les Espagnols, d'ailleurs, s'en emparèrent en 1673 et s'y établirent à demeure. Les Français se trouvèrent ainsi évincés du littoral rifain.

La répression de la piraterie fut aussi, durant cette période la préoccupation constante du gouvernement français. Les corsaires de Salé continuaient, en effet, à infester l'Océan et causaient au commerce un grave préjudice. Divers documents nous renseignent de façon précise sur le nombre de leurs navires, l'importance de leurs prises, le sort misérable des captifs (telle, par exemple, la relation de Jean Gallonyé). Pour mettre fin à ce fâcheux état de choses les escadres royales font, de 1661 à 1682, de fréquentes apparitions en vue de la côte atlantique.

Les documents publiés par M. de Castries (journaux de bord, études hydrographiques, instructions aux commandants des forces navales, attestent la volonté de Colbert, puis de Seignelay de mettre les Salétins à la raison. D'Estrées, Vivonne, Château-Renault, Jean-Bart, s'emploient sans grand succès d'ailleurs à cette tâche ingrate. Tandis que se poursuivent les démonstrations maritimes, des négociations sont engagées avec Moulay er-Rechid, puis avec Moulay Ismaïl pour le rachat des esclaves et la conclusion d'un traité de paix. Les premiers pourparlers échouent. En 1681, toutefois, ils semblent sur le point d'aboutir. Le 13 juillet, un accord est signé entre Lefebvre de la Barre, envoyé du Roi et le caïd Omar ben Haddou, représentant du sultan. Mais les conditions en paraissent si désavantageuses pour la France, que Louis XIV refuse de le ratifier. Peu après, cependant, Moulay Ismaïl désireux de contracter une alliance avec la France, envoie au Roi un ambassadeur, El Hadj Mohammed Temim qui, après quelques brèves tractations, signe le traité de Saint Germain du 29 janvier 1682. Ce traité rétablit les bonnes relations entre les deux gouvernements, stipule pour leurs sujets respectifs la liberté de la navigation et du commerce ainsi que la restitution des captifs ; il garantit enfin les privilèges des consuls du Roi à Tétouan et à Salé. Le séjour de l'ambassadeur chérifien ne passa point inaperçu. Sa réception à Versailles, ses visites aux monuments de la capitale, ses réparties spirituelles ou galantes défrayèrent pendant deux mois la curiosité de la Cour et de la Ville. La lecture des Gazettes, dont M. de Castries reproduit de copieux extraits, est, à cet égard des plus amusantes.

Si les documents rassemblés par l'éditeur apportent une contribution précieuse à l'histoire des relations franco-marocaines, ils fournissent aussi, sur celle du Maroc lui-même durant cette époque troublée des indications qui ne sont pas négligeables, et complètent sur quelques points celles qui nous sont données par les historiens musulmans. Les dernières pièces du volume, par exemple, se rapportent aux opérations dirigées contre Tanger par le caïd Omar ben Haddou. Menées avec vigueur, elles contraignirent les Anglais à signer, en avril 1661, un traité par lequel ils s'interdisaient d'élever des ouvrages fortifiés en dehors des remparts de la place. C'était le prélude de l'abandon définitif, auquel ils se résignèrent en 1684.

Cette analyse sommaire suffit à montrer la valeur historique de l'ouvrage. Comme dans les volumes précédents l'annotation et le commentaire ont été l'objet de soins minutieux et la présentation matérielle elle-même ne laisse rien à désirer.

Georges YVER.

RICARD (P.). — *Corpus des tapis marocains — I. Tapis de Rabat*, in-8°, 31 p., 64 pl. — Paris, Geuthner, 1923.

Le premier volume du *Corpus des tapis marocains* nous intéresse à plus d'un titre. Il nous fournit d'abord deux curieux documents d'administration marocaine, deux dahirs du sultan contresignés par le Résident général : l'un décrète que l'estampille permettant la sortie des tapis ne sera accordée qu'aux tapis à points noués, tout laine, teints avec des colorants végétaux ou animaux (indigo, henné, cochenille, etc...) et ne comprenant, dans leur décor, que des motifs figurant dans le *Corpus* officiel ; l'autre apporte au premier, jugé sans doute un peu rigoureux, des atténuations, qui ne compromettent d'ailleurs en rien l'excellence des produits fabriqués : il admet l'emploi du coton ; il n'exclut pas les colorants minéraux pourvu qu'ils soient reconnus grand teint, mais il maintient l'obligation de se borner aux motifs du *Corpus*.

On peut louer ou blâmer. On peut envier au Maroc le despotisme éclairé qui veille au maintien de ses traditions séculaires ou tout au moins au sauvetage de ce qui en reste ; on peut regretter que l'Algérie ne jouisse pas d'un régime qui lui permettrait d'interdire le colportage de tapis déshonorants ; mais on peut aussi déplorer les entraves imposées au libre développement économique du pays devenu français, à l'évolution normale de son art indigène. Les intéressés ne manqueront pas de faire valoir d'excellents arguments pour et contre. Pour nous, nous n'avons pas à prendre parti dans ce vieux débat, à faire le procès ou l'apologie du colbertisme. Nous nous contenterons de regarder avec sympathie cet effort de gens de goût, sincèrement amoureux des choses du Maroc, pour leur conserver leur caractère original. Et nous nous féliciterons des dahirs chérifiens qui nous valent l'excellent *Corpus* de M. Ricard.

Le *Corpus* proprement dit contient trente-deux planches de motifs géométriquement reconstitués, « mis en carte », prêts à être livrés aux ouvrières, et trente-deux planches photographiques donnant des types de tapis, où ces motifs sont assemblés. Chaque motif dessiné porte le nom qui le désigne à Rabat. Ces appellations intéresseront les linguistes ; elles n'apporteront pas grand éclaircissement aux historiens de l'art. Elles ne renseignent ni sur l'origine des thèmes, ni même — à quelques exceptions près — sur les objets dont les thèmes sont les traductions stylisées. Une palme dentelée empruntée aux tapis d'Asie Mineure se dénomme poignard chrétien ; une fleur de jasmin passe pour être un moineau. Cette nomenclature technique nous offre une curieuse série de contre-sens populaires.

Fort heureusement, M. Ricard, qui a écouté les ouvrières, a aussi compulsé les albums de tapis orientaux. Il y a retrouvé

bon nombre des motifs qui figurent dans les tapis de Rabat. Il en est venu de Perse, d'Asie Mineuse et du Caucase. Cela n'a rien qui puisse nous surprendre : presque tous les tapis citadins de l'Afrique du Nord, les tapis dits « de Sétif », ceux de Kairouan comme ceux de Rabat, furent vraisemblablement copiés tout d'abord sur des tapis apportés d'Orient par les marchands ou les pèlerins.

La composition d'ensemble des tapis de Rabat atteste la même provenance de modèles. L'arc à degrés, qui encadre le champ central, rappelle les tapis de prière. La forme, qui, dans le principe, marquait l'orientation du fidèle, se répète aux deux extrémités par une symétrie mal comprise. Au reste cette symétrie existe déjà dans certains tapis modernes d'Asie Mineure ou du Caucase.

D'une manière générale, les tapis marocains les plus anciens que nous possédions ne remontent guère, d'après M. Ricard, qu'au XVIII^e siècle. La datation de telles œuvres est d'ailleurs bien difficile. Il est certain que le Maroc recevait depuis longtemps des tapis orientaux, et il est probable que ses artisans les imitaient. Le signe *tchi*, caractéristique des tapis persans inspirés de l'art chinois, se rencontre déjà au XVI^e siècle dans le décor sur plâtre des mausolées Sa'adiens à Merrâkech.

Souhaitons un hasard qui fasse découvrir au Maroc des pièces aussi vénérables. M. Ricard sera tout désigné pour les étudier.

Georges MARÇAIS.
